

## **VILLE DE PORTNEUF**

### **AVIS PUBLIC**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION**

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lots 2 981 402 et 3 933 322 sis au 79, rue St-Jacques, portant le matricule 9775-95-8509.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 4.1.1.1 concernant la largeur minimale d'un terrain, soit pour une diminution de la largeur à 17.89 mètres au lieu de 18 mètres, dans le but de subdiviser le terrain de façon à créer un nouvel emplacement résidentiel.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 22 décembre 2017.

France Marcotte  
Greffière